

## Communiqué de presse

À Toulouse, Montpellier le 28 juin 2023

### **Plan littoral 21 : l'État et la Région accompagnent la transition numérique des ports de plaisance d'Occitanie**

***Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée annoncent le lancement de la 2<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets « Transition numérique des ports de plaisance maritimes d'Occitanie », doté de 1,2 million d'euros.***

Avec une capacité totale de 30 000 anneaux, les **ports de plaisance d'Occitanie**, rassemblés au sein de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO), participent grandement au développement de l'économie bleue mais aussi à l'attractivité et au rayonnement de l'Occitanie.

Depuis 2020, l'État et la Région Occitanie travaillent en partenariat avec l'UVPO, pour encourager la modernisation et le verdissement des ports de plaisance de la région. Plus que de simples « parkings à bateaux », les ports de plaisance ont aujourd'hui vocation à devenir des lieux de vie à part entière et à constituer des moteurs du développement économique, touristique et écologique des stations du littoral.

**Après une première édition 2022 qui a déjà permis d'accompagner 8 projets, l'État et la Région lancent la seconde édition de l'appel à projets « Transition numérique des ports de plaisance d'Occitanie ».**

*« Avec cette nouvelle édition de l'appel à projets (AAP) transition numérique, l'État confirme son engagement pour accompagner la dynamique de transformation des ports de plaisance d'Occitanie, initiée dans le cadre du Plan Littoral 21 avec l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO). Le numérique est un levier pour renouveler l'offre de services aux plaisanciers et pour accélérer la transition écologique, avec des solutions concrètes, notamment pour optimiser la gestion de l'eau et de l'électricité, et encourager des pratiques plus responsables, dans un contexte de raréfaction de la ressource. En complément du dispositif national « Ports de plaisance d'avenir » porté par le Secrétaire d'État à la mer, cet AAP régional apporte ainsi un soutien sur mesure pour une digitalisation durable et responsable des ports de plaisance d'Occitanie. »,*  
**Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.**

*« La première édition de l'appel à projets a témoigné de la formidable dynamique d'innovation qui anime nos ports de plaisance et les acteurs du littoral en général. Ils contribuent directement à l'attractivité et au développement économique de ces territoires. Ils représentent un atout indéniable de notre Plan Littoral 21 visant à faire du littoral et de l'économie bleue un levier de développement pour toute l'Occitanie. Cet appel à projets illustre également la prise de conscience et la mobilisation*

*collective pour faire de l'économie bleue une économie résolument durable et résiliente, en matière notamment de gestion de l'eau et de consommation énergétique. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous les acteurs pour faire de cette 2<sup>e</sup> édition une nouvelle réussite ! »* **Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.**

**Doté d'une enveloppe de 1,2 millions d'euros, cet appel à projets permettra de financer de nouvelles solutions numériques :**

- pour améliorer l'offre de services aux plaisanciers, dans une logique de montée en gamme : sites internet, portails clients ou applications mobiles permettant d'accéder à des services de conciergerie, d'activités nautiques, de mobilités, etc. ;
- pour optimiser le suivi de la consommation d'eau et d'électricité, éviter les gaspillages et responsabiliser les plaisanciers, dans une logique de sobriété énergétique, avec l'installation de bornes intelligentes notamment ;
- pour faciliter la gestion des espaces portuaires: outils de supervision de l'occupation du plan d'eau, des besoins de maintenance des infrastructures, des contrôles des accès aux parkings et aux espaces communs, etc. ;

### **Les informations pratiques pour déposer un projet :**

- Date limite de remise des candidatures : **14 octobre 2023**

- Candidater à l'appel à projets : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-transition-numerique-des-ports-de-plaisance-occitanie>

-Contact mail : **AAP\_transition\_numerique\_ports\_PL21@laregion.fr**

### **Contacts presse :**

Préfecture de la région Occitanie [service-presse@occitanie.gouv.fr](mailto:service-presse@occitanie.gouv.fr)  
05 34 45 34 45

**Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Service Presse - [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr) - 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 81 31